

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL VILLE DE SHIPPAGAN

Le mardi 16 août 2022 à 19 h Salle Ernest-Richard

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Divulgation de conflits d'intérêts
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Points à l'ordre du jour :
 - 4.1. Lecture intégrale de l'arrêté 78-2022-04 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 4.2. Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 78-2022-04 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 4.3. Études des objections Projet 149, rue DeGrâce
 - 4.4. Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan
 - 4.5. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan
 - 4.6. Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 4.7. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-05 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 4.8. Résolution du conseil établie en vertu de l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme
 - 4.9. Études des objections Projet rue de l'Anse
 - 4.10. Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-06 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan
 - 4.11. Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-06 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

5. Levée de l'assemblée

6. Parole au public

Elise Roussel

Greffière